



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice



Réseau de cellules souches – Bourses de recherche doctorale sur les enjeux sociaux, éthiques et économiques de la médecine régénératrice

Table des matières

A. Renseignements généraux.....	3
A. 1 Objectif.....	3
A.2 Date limite pour la présentation d'une demande.....	3
A.3 Demandes incomplètes ou inacceptables	3
A. 4 Résultats du concours.....	4
A.5 Statut de non-employé.....	4
A.6 Communication de la recherche au public et aux donateurs.....	4
A.7 Exigences éthiques.....	4
A.8 Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG+) et équité, diversité et inclusion (EDI)	5
A.9 Droits de brevets.....	5
A.10 Politique en matière de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche.....	6
A.11 Politique sur l'intégrité dans la recherche	7
A.12 Reconnaissance des publications	7
B. Renseignements sur ce programme en particulier	8
B.1 Admissibilité.....	8
B.2 Période de validité	8
B.3 Montant de la bourse.....	9



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

B.4 Divulgence des autres bourses ou subventions.....	9
B.5 Multiple bourses personnelles du RCS	10
B.6 Transfert de la bourse	10
B.7 Cessation de la bourse.....	10
B.8 Domaines de recherche admissibles	10
B.9 Comment présenter une demande	11
B.10 Pièces jointes à la demande	11
B.11 Lettres d'appui	12
B.12 Critères d'évaluation.....	12
B.13 Comité de sélection	12
B.14 Notification des résultats et début de la période de financement	13
B.15 Rapports : rapports financiers, d'étape et finaux.....	13
B.16 Coordonnées.....	13
B.17 Réseau de cellules souches	13



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice



A. Renseignements généraux

Réseau de cellules souches – Bourses de recherche doctorale sur les enjeux sociaux, éthiques et économiques de la médecine régénératrice	
Date de début du concours	17 juin 2024
Date limite pour présenter une demande	10 septembre 2024, à 17 heures, HE
Date de notification de l'attribution	4 octobre 2024
Date de début de la recherche subventionnée	1 ^{er} janvier 2025 (la recherche devra débuter au plus tard le 1 ^{er} mars 2025)
Valeur :	Jusqu'à deux bourses de 25 000 \$ chacune
Informations	training@stemcellnetwork.ca

A. 1 Objectif

Dans le cadre de son programme de bourses de recherche doctorale sur enjeux sociaux, éthiques et économiques de la médecine régénératrice, le Réseau de cellules souches s'engage à accorder jusqu'à deux bourses d'une valeur de 25 000 \$ chacune afin de cultiver et de former des chercheurs de haut calibre capables de comprendre et de soupeser les considérations sociales, éthiques et économiques complexes associées à la médecine régénératrice et qui de contribuer à ce que les thérapies régénératrices soient élaborées et mises en œuvre de manière équitable et éthique au profit de l'ensemble de la population diversifiée du Canada.

A.2 Date limite pour la présentation d'une demande

Il appartiendra au candidat de s'assurer qu'une demande dûment remplie a été transmise sur ProposalCentral au plus tard le 10 septembre 2024, à 17 h (HE). AUCUNE demande tentée ou transmise après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de procédure d'appel pour les soumissions tardives.

A.3 Demandes incomplètes ou inacceptables

Toutes les demandes seront considérées comme définitives. Aucune altération ou modification ne sera acceptée. Toute demande incomplète en vertu des présentes directives ne sera pas admise au concours.



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

A. 4 Résultats du concours

Une notification officielle des résultats du concours sera envoyée à tous les demandeurs en octobre 2024.

A.5 Statut de non-employé

L'octroi d'une bourse ne saurait établir une relation employeur-employé ou un partenariat entre le RCS et les boursiers.

A.6 Communication de la recherche au public et aux donateurs

Les candidats retenus doivent être conscients que le titre de leur programme de recherche et le résumé vulgarisé pourraient être placés dans le domaine public ou inclus dans les publications du RCS sans notification préalable. Les candidats sont invités à ne divulguer dans ces sections aucune information susceptible de mettre en péril une position de propriété.

Le RCS a comme responsabilité de rendre compte au gouvernement du Canada des types d'investissements qu'il réalise et de leur impact. Les candidats retenus étant bien placés pour expliquer leurs recherches, le RCS pourrait leur demander de communiquer au public l'importance de la recherche, par le biais d'entrevues, d'initiatives de sensibilisation ou d'autres activités de mobilisation des connaissances.

A.7 Exigences éthiques

En signant et en soumettant une demande dans le cadre de ce concours, le candidat assume par le fait même comme responsabilité de veiller à ce que toute expérimentation envisagée soit acceptable sur le plan éthique pour l'établissement concerné et qu'elle soit conforme aux lignes directrices suivantes et aux politiques de recherche de l'établissement d'accueil, suivant le cas :

- Énoncé de politique des trois conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#)
- [Bonnes pratiques cliniques \(BPC\)](#)
- [Bonnes pratiques de laboratoire \(BPL\)](#)
- Dans le cas d'une expérimentation sur des animaux de laboratoire, les principes directeurs et les normes énoncés par le [Conseil canadien de protection des animaux](#)



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

- Les lignes directrices et normes relatives aux risques biologiques et chimiques, telles qu'elles figurent dans les [Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité de](#) l'Agence de santé publique/Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Toute recherche impliquant des cellules souches pluripotentes humaines doit respecter les [Lignes directrices de l'ISCR des IRSC pour la recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines](#). L'établissement doit informer le RCS des résultats de l'examen effectué par le Comité de surveillance de la recherche sur les cellules souches des IRSC.
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)

A.8 Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG+) et équité, diversité et inclusion (EDI)

Le RCS s'engage est résolu à faire progresser l'ACSG Plus et l'EDI afin d'améliorer la spécificité, la représentativité, la rigueur et la transparence de la recherche, et de soutenir un changement positif dans l'écosystème de la médecine régénératrice. Les candidats sont donc encouragés à se familiariser avec les principes de l'ACSG Plus et de l'EDI afin qu'ils puissent les intégrer, s'il y a lieu, dans leurs futures pratiques et méthodologies de recherche.

- [Pratiques exemplaires du gouvernement du Canada en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche](#)
- [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#)
- [Modules de formation en recherche des IRSC : Le sexe et le genre](#)
- [Women's College Hospital Sex-Specific Analyses and Reporting in Clinical Trials](#) (anglais seulement)
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)

A.9 Droits de brevets

Le RCS ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle (PI) sur les résultats de la recherche financée et reconnaît que tout droit de la sorte appartient à l'établissement qui reçoit les fonds et que l'établissement financé est libre de s'en défaire à ses propres conditions. Cependant, on s'attend à ce que les établissements des boursiers aient mis en



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

place les politiques appropriées pour protéger la PI des résultats découlant de cette recherche.

A.10 Politique en matière de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche

Tous les boursiers sont tenus d'accorder au public un libre à accès aux résultats de leur recherche et à leurs constats, et ce, le plus tôt possible, soit au plus tard 12 mois après l'achèvement du projet ou la publication finale des résultats. La publication des résultats plus de 12 mois après l'achèvement du projet ne sera acceptée que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple dans le cas où le manuscrit final serait en cours d'examen. Afin de répondre à cette exigence, les candidats doivent se familiariser avec les principes directeurs, le cas échéant, qui permettent le partage des données, des renseignements, des outils et des ressources, et qui respectent la gouvernance et la souveraineté des données autochtones.

- La [science ouverte](#) est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tous, avec le moins de restrictions possible. Elle est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée. Pour en apprendre davantage sur le sujet, les candidats sont invités à consulter la [Feuille de route pour la science ouverte](#) du gouvernement fédéral.
- [Les principes FAIR : \(données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables\)](#) sont des principes directeurs qui encadrent la gestion des données et des ressources numériques.
- Les principes [CARE \(avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité et éthique\)](#) sont les principes directeurs pour la gouvernance des données autochtones.
- Les principes de [PCAP® \(propriété, contrôle, accès et possession\)](#) des Premières Nations encadrent la collecte, la protection, l'utilisation et l'échange des données des Premières Nations.
- [ClinicalTrials.gov](#) est une base de données sur les essais cliniques financés par les secteurs privé et public de par le monde.
- [PROSPERO](#) est un registre prospectif international de protocoles.



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

Les résultats de recherche peuvent inclure des publications dans des revues scientifiques et des données de recherche qui ont été examinées par des pairs, ainsi que des résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Il est possible de communiquer les résultats de recherche d'une façon qui est pertinente sur le plan culturel et dans un format fonctionnel, utile et pratique qui répond aux besoins distincts des communautés autochtones (inuites, métisses et des Premières Nations). Les Autochtones ont en commun plusieurs histoires et concepts; toutefois, chaque communauté possède ses propres méthodes de synthèse, d'application et d'échange des connaissances. Pour que la mobilisation du savoir autochtone soit réussie, [significative et culturellement sécurisante](#), il est nécessaire d'encourager la participation des communautés autochtones. En effet, ces dernières sont les mieux placées pour guider les chercheurs vers l'élaboration conjointe des pratiques de mobilisation des connaissances qui fonctionneront le mieux dans leurs communautés.

A.11 Politique sur l'intégrité dans la recherche

Le RCS se conforme au [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#) et attend des chercheurs et des établissements qu'ils adhèrent à cette politique.

A.12 Reconnaissance des publications

Le RSC doit être informé par courriel, à l'adresse trainingSCN@stemcellnetwork.ca, avant la parution de toute publication importante (p. ex. un article dans une revue arbitrée par des pairs, un article dans les médias) relative à une recherche qu'ils financent. Les boursiers doivent souligner le soutien du RCS dans toutes les publications scientifiques et tous les communiqués de presse relatifs à la bourse en utilisant la formulation suivante :

« (Nom du boursier) est soutenu par une Bourse de recherche doctorale du Réseau de cellules souches sur les enjeux sociaux, éthiques et économiques de la médecine régénératrice »

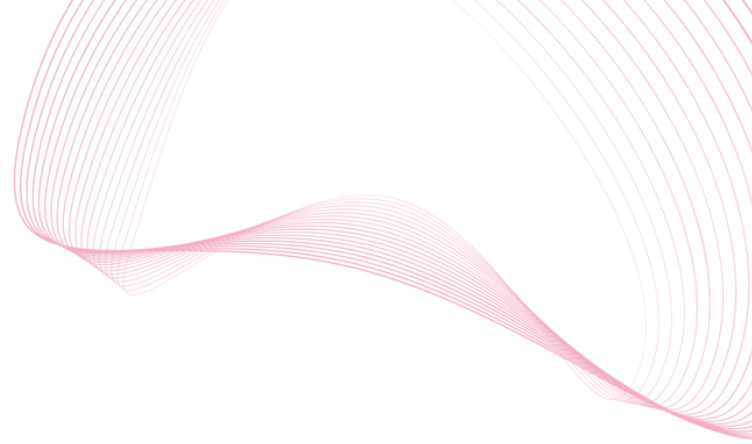


**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice



B. Renseignements sur ce programme en particulier

B.1 Admissibilité

Candidat

Il n'y a aucune exigence de citoyenneté pour ce programme. Pour assurer le maintien de l'excellence et de la diversité parmi les candidats et les boursiers, le RCS sera ouvert à toute demande présentée par une personne qualifiée et encourage notamment les personnes handicapées ou les membres de groupes minoritaires sous-représentés dans les sciences à présenter une demande.

Au moment de la demande, les candidats doivent soit (a) être inscrits à temps plein à un programme de doctorat dans un établissement canadien admissible à la date de début de la bourse; (b) avoir fait une demande d'admission à temps plein à un programme de doctorat dans un établissement canadien admissible pour des études débutant au plus tard le 1^{er} décembre 2024; ou (c) avoir l'intention de passer d'un programme de maîtrise à un programme de doctorat dans un établissement canadien admissible pour des études débutant au plus tard le 1^{er} décembre 2024.

Endroit

Le candidat retenu devra mener sa recherche en collaboration avec un chercheur principal lié à un établissement canadien qui répond aux [critères d'admissibilité](#) à un financement des trois agences.

B.2 Période de validité

- Chaque bourse sera de 25 000 \$ pour une durée d'un an.
- Le boursier ou son directeur doit informer le RCS de toute cause (congé parental, congé pour raison médicale, congé personnel, vacances, etc.) nécessitant une absence du travail de plus de 30 jours consécutifs. Le maintien de la bourse sera évalué au cas par cas par le RCS. Les politiques institutionnelles pertinentes s'appliqueront également.
- La période de recherche comprendra un nombre raisonnable de jours de vacances, conformément à l'accord conclu avec le directeur de recherche et l'établissement du boursier.



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

- Les boursiers peuvent participer à des activités départementales (p. ex., enseignement au premier cycle) qui contribuent à leur perfectionnement en tant que chercheurs et peuvent recevoir une rémunération pour celles-ci. Ces activités ne doivent toutefois pas empiéter de manière déraisonnable sur le temps consacré au projet de recherche proposé.

B.3 Montant de la bourse

Chacune des deux bourses sera d'une valeur de 25 000 \$ et sera accordée en totalité à titre de rémunération.

- Cette bourse NE pourra être utilisée QUE pour fournir un soutien salarial au boursier. Elle ne devra pas servir à financer d'autres coûts directs ou indirects associés à des programmes de recherche ou à des subventions de fonctionnement.
- Le RCS fournira également aux boursiers une aide financière pour couvrir les frais d'inscription et de déplacement engagés pour assister à la conférence scientifique annuelle des Till & McCulloch Meetings (TMM) au moins une fois pendant la durée de la bourse. Cette aide supplémentaire, non transférable, sera d'une valeur maximale de 1 500 \$. Le RCS coordonnera ce soutien directement avec les boursiers.
- Les boursiers seont admissibles à participer aux concours de résumés et d'affiches des TMM. Les boursiers seront également admissibles à d'autres possibilités de formation offertes par le RCS pendant la durée de la bourse, y compris dans les domaines des compétences techniques, de la préparation à l'industrie, de la translation clinique et de la formation en matière d'EDI.
- Le RCS ne versera pas aux boursiers de supplément au coût de la vie pendant la durée de leur bourse, ni aucun remboursement de frais de déménagement.
- Veuillez communiquer avec le RSC pour obtenir des renseignements plus précis sur les coûts admissibles.

B.4 Divulgence des autres bourses ou subventions

Si un boursier obtient une autre bourse salariale (p. ex. une bourse de recherche doctorale des IRSC), le RCS devra en être immédiatement informé par le chercheur principal (CP) ou le boursier. Le RCS décidera alors au cas par cas des mesures à prendre.



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

B.5 Multiples bourses personnelles du RCS

Les demandeurs peuvent soumettre des demandes pour plusieurs bourses personnelles du RCS, mais ils ne peuvent pas détenir simultanément plusieurs bourses personnelles du RCS.

B.6 Transfert de la bourse

Une bourse personnelle ne peut en aucun cas être cédée ou transférée à une autre personne. Les lauréats d'une bourse personnelle ne sont pas autorisés à changer de directeur, de programme ou d'établissement pendant qu'ils bénéficient de la bourse. Si un boursier abandonne le programme ou change d'établissement pour quelque raison que ce soit, il doit en informer immédiatement le RCS, qui décidera alors si les fonds restants doivent lui être restitués.

B.7 Cessation de la bourse

Lorsque la recherche subventionnée par la bourse sera terminée, ou si, pour une raison quelconque où elle ne peut être poursuivie, le financement prendra fin. Les fonds restants seront bloqués et ne pourront pas être réaffectés à d'autres usages sans autorisation préalable du RCS. L'établissement préparera un [rapport financier](#) final et le RCS décidera alors si les fonds restants doivent être restitués au RCS.

B.8 Domaines de recherche admissibles

Les projets de recherche admissibles doivent être axés sur les enjeux sociaux, éthiques et/ou économiques de la médecine régénératrice.

La médecine régénératrice est la discipline médicale qui met au point des méthodes de régénération, de réparation ou de remplacement de cellules, d'organes ou de tissus endommagés ou malades. La médecine régénératrice englobe la génération et l'utilisation de cellules souches thérapeutiques, l'ingénierie tissulaire et la production d'organes artificiels. Les projets se rapportant au cancer doivent être de nature régénératrice et/ou s'appuyer sur les cellules souches pour résoudre le problème évoqué.



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

B.9 Comment présenter une demande

Les candidats doivent soumettre une demande dûment remplie au Réseau de cellules souches via le portail de demande de bourse du RCS sur ProposalCentral au plus tard le 10 septembre 2024 à 17 h, HE. Chaque demande doit comprendre les éléments suivants :

- Un formulaire de demande dûment rempli sur ProposalCentral, qui inclura une section écrite détaillant :
 - L'expertise du candidat
 - Les contributions de recherche et l'impact des recherches du candidat
 - Le plan de formation, de mentorat et de développement de carrière du candidat
 - Titre du projet de recherche
 - La proposition de recherche et une justification de ce choix
 - Un résumé en langage simple du projet de recherche
- Un CV commun canadien, selon le format « CV académique » des IRSC
- Jusqu'à trois (3) lettres d'appui (au moins deux, trois tout au plus) qui permettent de déterminer les capacités, les contributions scientifiques et le potentiel de l'auteur de la demande.

Les candidats peuvent présenter leur candidature en anglais ou en français. Pour obtenir une assistance technique concernant le portail ProposalCentral, contactez le service à la clientèle au (800) 875-2562 (sans frais aux États-Unis et au Canada), ou au 1 (703) 964-5840 (appel international direct) ou encore par courriel à pcsupport@altum.com.

B.10 Pièces jointes à la demande

Le candidat doit remplir et transmettre toutes les pièces jointes énumérées ci-dessous à la section « Téléverser un CV et une proposition de recherche » du formulaire de demande.

- Un CV commun canadien, selon le format « CV académique » des IRSC
- Proposition de recherche : Veuillez transmettre un seul document PDF pour votre proposition de recherche et vos références dans la section 7. La description de votre proposition de recherche ne doit pas dépasser une page. Le candidat doit détailler la raison d'être, les objectifs, l'approche méthodologique, le calendrier d'exécution et l'importance/l'impact de la recherche qu'il propose. Aucun tableau ni aucune figure ne seront acceptés. Veuillez utiliser une police Calibri ou Times



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

New Roman de 12 points à simple interligne. Il n'y a pas de limite de nombre de pages pour les références qui sont directement liées à la proposition de projet; veuillez joindre les références à la fin du fichier PDF de 1 page de la proposition de recherche.

B.11 Lettres d'appui

Jusqu'à trois lettres d'appui (au moins deux, trois tout au plus) qui permettent de déterminer les capacités, les contributions scientifiques et le potentiel de l'auteur de la demande doivent être fournies. Veuillez noter que les lettres d'appui sont confidentielles et qu'elles ne seront pas communiquées au candidat. Chaque lettre d'appui doit être transmise directement sur Proposal Central par l'auteur de la lettre. Saisissez ci-dessous l'adresse électronique des auteurs des lettres d'appui et un courriel automatique leur sera envoyé pour leur demander de transmettre une lettre d'appui à votre demande. Les lettres d'appui doivent provenir de personnes sous la direction desquelles le demandeur a été formé, qui connaissent bien les caractéristiques et les capacités du candidat et/ou qui ont eu l'occasion d'évaluer son potentiel de recherche.

B.12 Critères d'évaluation

Les éléments de la demande indiqués ci-dessous seront examinés par le comité de sélection et une note globale sera attribuée à chaque demandeur. Le poids relatif de chaque élément est détaillé ci-dessous.

- La qualité de la proposition de recherche (pondération : 25 %)
- L'expertise du candidat et son CV (pondération : 25 %)
- Les contributions de recherche du candidat et leur impact (pondération : 25 %)
- Le plan de carrière du candidat (pondération : 10 %)
- Les lettres d'appui décrivant les capacités et le potentiel de recherche du candidat (pondération : 15 %)

B.13 Comité de sélection

L'examen par les pairs des demandes sera effectué par un comité mixte composé de membres du Comité de formation et d'éducation (CFE) du RCS. Tous les examinateurs doivent accepter de respecter les règles du RCS en matière de vie privée, de confidentialité et de conflit d'intérêts.



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice



B.14 Notification des résultats et début de la période de financement

Tous les candidats seront informés des résultats en octobre 2024. La recherche subventionnée devrait débuter entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} mars 2025.

B.15 Rapports : rapports financiers, d'étape et finaux

L'établissement du boursier est tenu de soumettre (a) un rapport financier consolidé annuel pour la période de référence pour le boursier, (b) un rapport d'étape annuel pour le boursier et (c) un rapport final pour le boursier. De plus amples informations sur ces exigences seront fournies dans la lettre d'offre.

De plus, les boursiers recevront des liens vers les modèles de rapport à utiliser au cours de la première année de financement de la recherche.

B.16 Coordonnées

Pour toute question ou préoccupation, la forme de communication privilégiée sera le courrier électronique.

Courriel : trainingSCN@stemcellnetwork.ca

Sites Web : <https://stemcellnetwork.ca/fr/>

Veuillez noter que ces comptes de courriel ne sont surveillés que du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, heure de l'Est.

B.17 Réseau de cellules souches

À propos du Réseau de cellules souches

Le **Réseau de cellules souches (RCS)** est un organisme canadien sans but lucratif qui soutient la recherche sur les cellules souches et la médecine régénératrice; la formation de la prochaine génération de travailleurs hautement qualifiés ainsi que la mobilisation et le transfert des connaissances issues de la recherche sur les cellules souches et la médecine régénératrice. Du laboratoire jusqu'à la clinique, l'objectif du RCS est de propulser, grâce à la recherche en médecine régénératrice, le développement de thérapies et de technologies salvatrices, pour le bien de tous et de toutes. Créé en 2001,



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

avec le soutien du gouvernement du Canada, le RCS est passé de quelques dizaines de laboratoires à plus de 270 groupes de recherche de classe mondiale, soutenant plus de 250 projets de recherche et 30 essais cliniques. Depuis sa création, le RCS a contribué au démarrage ou à l'amélioration de plus de 25 entreprises biotechnologiques et à la formation de plus de 6 400 travailleurs hautement qualifiés. En 2021, le gouvernement du Canada a de nouveau démontré sa confiance et son appui au RCS en investissant 45 millions de dollars pour la période 2022-2025 dans l'organisme.